

N°2024/19

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10/07/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 05/07/2024

**OBJET : APPROBATION DES TRAVAUX DE
REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE ET
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU
FARDA**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Aline GUILLUY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire évoque à l'assemblée la dégradation de l'état des voies communales, notamment du fait des conditions météorologiques de ces dernières années avec des épisodes de gel courts mais intenses et une pluviométrie abondante sur les derniers mois. Aussi, pour garantir la sécurité des usagers, il devient nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de voirie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser dès cette année 2024, une première phase de travaux de voirie. Il précise qu'il sera demandé à la commission travaux - urbanisme

de faire une proposition pour établir un programme pluriannuel sur les deux ou trois années à venir.

Au regard de l'état de certains axes communaux, de la densité et de la fréquentation de certains axes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la première tranche des travaux à réaliser en 2024 porte sur les réfections et réparations des voies communales suivantes. :

- Résidence de Lannoy : 19 283, 95 € HT ;
- Résidence du 8 mai – mise en sécurité des abords de l'arrêt de bus : 7 443,50 € ;
- Résidence du 11 novembre : 2 513,60 € HT ;
- Résidence papillon : 3 974,20 € HT ;
- Résidence du moulin : 2 307,00 € HT ;
- La Neuville, impasse du marais : 2 638,60 € HT ;
- La Neuville, impasse des étangs : 775,60 € HT ;

Il est précisé que les montants de travaux indiqués sont prévisionnels et exprimés en hors taxes et pourront évoluer.

Le montant total estimatif des travaux de voirie s'élève à 38 936,45 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter le concours du Conseil Départemental, au titre du FARDA, à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux avec un plafond de 15 000 € de subvention.

Le Conseil municipal,

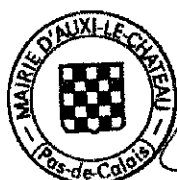
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le programme de travaux de voirie communale 2024 présenté pour un montant estimatif de travaux de 38 936,45 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la voirie communale dans le cadre du FARDA auprès du Conseil départemental à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux avec un plafond de 15 000 € de subvention.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 10/07/2024



Le Maire

Henri DEJONGHE